

Consultations du BAPE sur la gestion de l'eau

QUESTION : Dans quels pays a-t-on développé une politique avant de faire des lois ?

RÉPONSE :

Considérons à prime abord qu'une « politique » réfère à ce que les autorités politiques et administratives décident de faire ou de ne pas faire et à ce qu'elles font en réalité (Bellavance, M., 1985. *Les politiques gouvernementales : Élaboration, Gestion, Évaluation. Les Éditions Agence d'Arc inc., 268 p.*) par la mise en oeuvre d'instruments et éventuellement par la mesure de résultats.

Dans ce contexte, l'élaboration et la mise en oeuvre d'instruments d'intervention de toutes natures (législatif, réglementaire, fiscal...) présupposent une intention de l'État d'encadrer une activité ou un comportement particulier et ce, nonobstant l'existence formelle ou non d'un document d'orientation à cet effet.

De façon générale, que ce soit en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suède, aux États-Unis ou au Canada, le cadre législatif en matière de gestion de l'eau a constitué les premiers jalons d'une politique de l'eau. Dans le cas de la France, dès Louis XIV les bases du droit de l'eau ont été établies. Il faut attendre le début des années soixante pour voir émerger une véritable politique de l'eau. En Angleterre, c'est en 1944 que le gouvernement produit un livre blanc *A National Water Policy* pour encadrer dorénavant la gestion de la ressource.

Plus près de nous, en ce qui concerne le Canada, c'est à partir du milieu du XIX^e siècle que des législations et des structures administratives se sont développées pour gérer l'eau à diverses finalités (pêcheries, navigation, agriculture, industrie, approvisionnement en eau des municipalités, production hydroélectrique). Une politique de l'eau s'est ainsi développée, mais il ne s'agissait pas d'une politique de gestion de la ressource. Il s'agissait davantage d'une collection de programmes disparates pour développer la ressource à des fins économiques et administrer à différents paliers.

Direction des écosystèmes aquatiques
Ministère de l'Environnement du Québec

1999-05-03